



DU 14 NOVEMBRE 2005

Objet de la décision

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

LOCATION DU LOCAL 29
RUE HENRI TOULOUSE
LAUTREC A NAVEIL

Le Président,

Vu l'article L 5211.10 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 avril 2001, donnant délégation au Président de la Communauté du Vendômois Rural,

Constatant la vacance du local sis 29 rue Henri TOULOUSE LAUTREC depuis la liquidation judiciaire de l'EURL CHEZ SOI

Considérant la demande de location émanant de Mlle COTTEREAU exerçant la profession d' orthophoniste

- **DECIDE** de conclure avec Mlle Marie COTTEREAU, née le 4 juin 1980 à Vendôme, un bail commercial d'une durée de neuf ans pour la location du local sis 29 rue Henri TOULOUSE LAUTREC à NAVEIL à Naveil (41), à compter du 1^{er} décembre 2005.
- **DIT** que le loyer annuel est fixé à **4 740 € (quatre mille sept cent quarante euros) H.T** payable mensuellement à terme échu
- **PRECISE** qu'une caution correspondant à deux mois de loyer HT sera versée lors de l'établissement du bail.
- **AUTORISE** Mlle COTTEREAU à occuper les locaux à titre gratuit à compter du 21 novembre 2005.

Transmis au représentant
de l'État le :

publié le : **16 NOV. 2005**

Le Président,

Fait à Naveil, le 14 novembre 2005

Le Président,

Louis FISSEAU

